



MICRO BOURGOGNE

National - Grade 5A

CENTRE NAUTIQUE DE BOURGOGNE

Lac du Bourdon

89270 ST FARGEAU

AVIS DE COURSE

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES :

LA REGATE SERA REGIE PAR :

Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020, (RCV)*
Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe
« Prescriptions fédérales »,
Les règlements fédéraux,
En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes MICRO et OSIRIS (A, B, R1, R2, L).

Inscriptions : les équipages admissibles doivent s'inscrire **AVANT LE 05/06/2021** :

-*Soit par voie postale*, en envoyant le formulaire d'inscription joint en annexe du présent Avis de Course accompagné des frais d'inscription établis à l'ordre de « CENTRE NAUTIQUE DE BOURGOGNE » à l'adresse suivante:

Centre Nautique de Bourgogne
Madame Diné Christiane
19 rue des vignes
89240 Chevannes
presidente@voile-cnb89.org

-*Soit en ligne*, en complétant le formulaire :
<https://forms.gle/y2oqnzqz8UtxUbfw6>

et en s'acquittant de leurs droits d'inscription selon les modalités prévues à l'AC4.

-*Passé ce délai*, les dernières inscriptions pourront être prises en compte sur place le 12 juin 2021 de 9 H à 13 H, à l'exception des réservations pour le dîner des équipages et les paniers-repas.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention compétition valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- ou leur licence Club FFVoile mention adhésion ou pratique accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de -1 an,
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire,
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription requis sont de **30 € par bateau.**

Les règlements peuvent se faire :

-par chèque à l'ordre du Centre Nautique de Bourgogne, à renvoyer à l'adresse indiquée à l'AC 3.3,

-sur place lors de la confirmation des inscriptions.

5. PROGRAMME

Confirmation d'inscription, jauge et contrôle :

Le 12 juin 2021 : Accueil, confirmation des inscriptions de 9 H 00 à 13 H 00.

Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Courses du jour
12 juin 2021	14 H	Course(s)
13 juin 2021	10 H 30	Course(s)
	<i>Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 H</i>	

Programme festivités :

Date	Heures	Programme	Lieu	Information
12 juin 2021	A partir de 20 H 00	Dîner des Équipages	Extérieur sous barnum	15 € / personne Gratuit pour les enfants.
13 juin 2021	Après les courses	Remise des Prix	Devant le clubhouse	

Des paniers-repas seront disponibles sur commande au prix de **6€ / panier repas** pour le 13 juin 2021 à midi. Réservations avec le formulaire d'inscription.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC et les annexes éventuelles seront affichées sur le tableau officiel devant le club.

LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit ou longue distance.

7. CLASSEMENT

Trois courses devront être validées pour valider la compétition.

Un classement OSIRIS sera établi pour toutes les séries.

Un classement en temps réel sera établi pour la classe MICRO (1^{er} scratch, 1^{er} régaté, 1^{er} croiseur)

8. PLACES SUR LE PARKING - MISE A L'EAU (voir plan en annexe)

- Des places seront disponibles pour le stationnement des véhicules, remorques routières et remorques de mise à l'eau.
- La mise à l'eau se fera à partir des cales prévues à cet effet.
- Les véhicules et les remorques routières devront être stationnés aux places prévues à cet effet par l'organisateur.

9. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux

10. PRIX

Des prix seront distribués comme suite : coupes pour les premiers de chaque classement.

DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

12. Prise en compte du Risque Covid19 :

- 13.** En s'inscrivant à la MICRO BOURGOGNE tout équipier a connaissance et a pris en compte le risque COVID19. Chaque équipier est parfaitement conscient - Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports, - Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates, - Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19, - Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19 - Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, la FFVoile et l'organisateur se réservent le droit de faire signer lors de la confirmation des inscriptions une attestation de participation volontaire à tous coureurs a La MICRO BOURGOGNE.

- 14.** De plus, le club organisateur peut annuler à tout moment suivant les dispositions prises par notre fédération.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Vos contacts

Christiane Diné : Présidente du CNB presidente@voile-cnb89.org

16. Informations utiles

Site internet de l'association de classe [Micro Class France](#)

Site internet www.voile-cnb89.org

Page face book centre nautique

Hébergements :

- www.lametairiegourmande.fr
- www.lesgrilles.com
- www.augresduchateau.fr
- Camping municipal

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020

translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp

LE LAC DU BOURDON



Annexe carte



FICHE D'INSCRIPTION

MICRO BOURGOGNE
GRADE A
CNB
LAC DU BOURDON
ST FARGEAU
presidente@voile-cnb89.org

- Type de bateau : N° de voile :N° Cagnard.....
- Micro : - Proto
- Régates
- Croiseur
- Habitables formule OSIRIS : Classe Groupe
- Nom du bateau :.....
- Autorisation de publicité individuelle : oui - non

	BARREUR	EQUIPIER 1	EQUIPIER 2
NOM			
PRENOM			
N° licence			
N° club			
Sexe			
Né(e) le			

Pour les mineurs : Autorisation parentale

Je soussigné, M _____ autorise mon enfant _____ à participer
à la régates _____ et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à
cette participation.

Signature de l'un des parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

Fait à St Fargeau le _____

ATTESTATION

Je m'engage à me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles qui régissent cette épreuve. Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche. Il appartient à chaque coureur, sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ.

SIGNATURE DE CHACUN
DES COUREURS.

Pour des raisons d'organisation, merci de compléter et de renvoyer le document ci- dessous en même temps que le formulaire d'inscription.

PARTICIPATION SUPPLEMENTAIRE :

Repas des équipages : Nbrex 15€ =.....
Dimanche midi :Nbre de paniers repas X 6€ =.....

La confirmation et le règlement se feront sur place le jour des inscriptions.